

Décsion n° D2021-110

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Janvier 2020



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

	Liaison déclarée
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré	
 Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés 	
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Strasbourg 1, parc de l'étoile , 67100 Strasbourg 48.574052, 7.75372
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Colmar Place de la Gare, 68000 Colmar 48.072521, 7.347405

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
Temps de parcours	Environ une heure
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Strasbourg et Colmar



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Strasbourg <>Colmar

Strasbourg > Colmar	quotidien	
Strasbourg Départ	00.25	
1 Parc de l'Étoile, 67100 Strasbourg	- 08:35	
Colmar Arrivée	00.45	
Place de la gare, 68000 Colmar	- 09:45	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 49 places	

Colmar > Strasbourg	Quotidien	
Colmar Départ	18:35	
Place de la gare, 68000 Colmar	16:35	
Strasbourg Arrivée	- 19:45	
1 Parc de l'Étoile, 67100 Strasbourg		
OFFRE PAR TRAJET	1 car 49 places	